

Déclaration de conformité CE selon LVD, MD, CEM et RoHS ainsi que déclaration de performance conformément au règlement (UE) 305/2011 pour les poêles destinés à la combustion des pellets de bois EN 14785

Déclaration de conformité CE	
Cette déclaration de conformité CE est valable pour le produit décrit ci-après et certifie la conformité avec les directives suivantes :	
2004/108/CE	Compatibilité électromagnétique (Directive CEM)
2006/95/CE	Composants électriques respectant certaines limites de tension (Directive basse tension)
2006/42/CE	Directive machines
2011/65/UE	Limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS)

Déclaration de performance																																					
N°: Déclaration de performance wodtke S4 SX air+ 2015_03_26																																					
1.	PO04.7 E "CW21 SX air+", PO04.5-11 E "Dave SX air+", PO04.5 E "Frank SX flach air+", PO04.5 E "Frank SX rund air+", PO04.5-12 E "Pat SX air+", PE04.6-1 E "PE Nova SX air+", PE04.6 E "PE SX air+", PO04.5-1 E "Ray SX air+", PO04.6 E "Smart SX air+"																																				
2.	070700, 051500, 050200, 050300, 052400, 053000, 070500, 050400, 070400																																				
3.	Appareils de chauffage domestique à granulés de bois sans production d'eau chaude sanitaire																																				
4.	wodtke GmbH, Rittweg 55-57, 72070 Tübingen, Allemagne																																				
6.	Système 3 et système 4																																				
7.	Le laboratoire d'essai notifié "RWE Power AG Feuerstättenprüfstelle, Notified Body number : 1427" a effectué l'inspection initiale selon le système 3 et documenté dans le rapport d'essai : FSPS-Wa 2271-EN.																																				
8.	<p>Déclaration de performance</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">Spécifications techniques harmonisées</th> <th>EN14785:2006</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Caractéristiques essentielles</td> <td>Puissance</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Sécurité incendie</td> </tr> <tr> <td>Comportement au feu</td> <td>A1</td> </tr> <tr> <td>Distance de sécurité aux matériaux combustibles</td> <td>Distance minimale à l'avant = 800 mm sur les côtés = 200 mm à l'arrière = 200 mm</td> </tr> <tr> <td>Risque d'incendie dû à la sortie des combustibles brûlants</td> <td>satisfait</td> </tr> <tr> <td>Émission des produits de combustion</td> <td>CO [0,019 %] à la puissance calorifique nominale CO [0,035 %] à la puissance de chauffage réduite</td> </tr> <tr> <td>Température de la surface</td> <td>satisfait</td> </tr> <tr> <td>Sécurité électrique</td> <td>satisfait</td> </tr> <tr> <td>Possibilité de nettoyage</td> <td>satisfait</td> </tr> <tr> <td>Pression hydraulique maximale</td> <td>---</td> </tr> <tr> <td>Température des gaz de fumée à la puissance calorifique nominale</td> <td>T [210 °C]</td> </tr> <tr> <td>Stabilité mécanique (pour le soutien d'une cheminée)</td> <td>non satisfait</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Puissance calorifique</td> </tr> <tr> <td>Puissance calorifique nominale</td> <td>6 kW</td> </tr> <tr> <td>Puissance calorifique ambiante</td> <td>6 kW</td> </tr> <tr> <td>Puissance calorifique de l'eau</td> <td>---</td> </tr> <tr> <td>Rendement</td> <td>η [91 %] à la puissance calorifique nominale η [84,4 %] à la puissance de chauffage réduite</td> </tr> </tbody> </table>	Spécifications techniques harmonisées	EN14785:2006	Caractéristiques essentielles	Puissance	Sécurité incendie		Comportement au feu	A1	Distance de sécurité aux matériaux combustibles	Distance minimale à l'avant = 800 mm sur les côtés = 200 mm à l'arrière = 200 mm	Risque d'incendie dû à la sortie des combustibles brûlants	satisfait	Émission des produits de combustion	CO [0,019 %] à la puissance calorifique nominale CO [0,035 %] à la puissance de chauffage réduite	Température de la surface	satisfait	Sécurité électrique	satisfait	Possibilité de nettoyage	satisfait	Pression hydraulique maximale	---	Température des gaz de fumée à la puissance calorifique nominale	T [210 °C]	Stabilité mécanique (pour le soutien d'une cheminée)	non satisfait	Puissance calorifique		Puissance calorifique nominale	6 kW	Puissance calorifique ambiante	6 kW	Puissance calorifique de l'eau	---	Rendement	η [91 %] à la puissance calorifique nominale η [84,4 %] à la puissance de chauffage réduite
Spécifications techniques harmonisées	EN14785:2006																																				
Caractéristiques essentielles	Puissance																																				
Sécurité incendie																																					
Comportement au feu	A1																																				
Distance de sécurité aux matériaux combustibles	Distance minimale à l'avant = 800 mm sur les côtés = 200 mm à l'arrière = 200 mm																																				
Risque d'incendie dû à la sortie des combustibles brûlants	satisfait																																				
Émission des produits de combustion	CO [0,019 %] à la puissance calorifique nominale CO [0,035 %] à la puissance de chauffage réduite																																				
Température de la surface	satisfait																																				
Sécurité électrique	satisfait																																				
Possibilité de nettoyage	satisfait																																				
Pression hydraulique maximale	---																																				
Température des gaz de fumée à la puissance calorifique nominale	T [210 °C]																																				
Stabilité mécanique (pour le soutien d'une cheminée)	non satisfait																																				
Puissance calorifique																																					
Puissance calorifique nominale	6 kW																																				
Puissance calorifique ambiante	6 kW																																				
Puissance calorifique de l'eau	---																																				
Rendement	η [91 %] à la puissance calorifique nominale η [84,4 %] à la puissance de chauffage réduite																																				
9.	La puissance du produit selon les numéros 1 et 2 correspond à la puissance déclarée selon le numéro 8. Le fabricant est seul responsable de l'établissement de cette déclaration de performance selon numéro 4.																																				

Signé par le fabricant et au nom du fabricant par :

Christiane Wodtke, Directrice générale :

Signature

Le 26.03.2015, à Tübingen